



NOIX

CORREZE – QUERCY – PERIGORD

Campagne 2010 – Bulletin n°3-19/05/2010

Bulletin élaboré dans le cadre du réseau de surveillance Bassin Sud-Ouest, sur la base des observations réalisées par la FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot la station expérimentale de Creysse, les coopératives LIPEQU / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / UNICOQUE et le négoce SOVECOPE.

Bulletin disponible sur le site des Chambres d'Agriculture du Limousin <http://www.limousin.synagri.com/> et sur les sites des Chambres Régionales d'Agriculture et DRAAF d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées

PHENOLOGIE

En variétés classiques :

- Franquette, Fernor : Ff1 « divergence des stigmates » à Ff3 « début de brunissement des stigmates »
- Marbot, Corne, Grandjean : Ff3 « début de brunissement des stigmates »

En variétés précoces :

- Lara : Ff3 « début de brunissement des stigmates » à Gf « stigmates desséchés »

En variétés très précoces :

- Chandler, Serr : Gf « stigmates desséchés »

Afin de reconnaître facilement les stades phénologiques du noyer, vous pouvez vous reporter aux schémas insérés à la fin du bulletin précédent (BSV Noix N°2 du 04/05/2010).

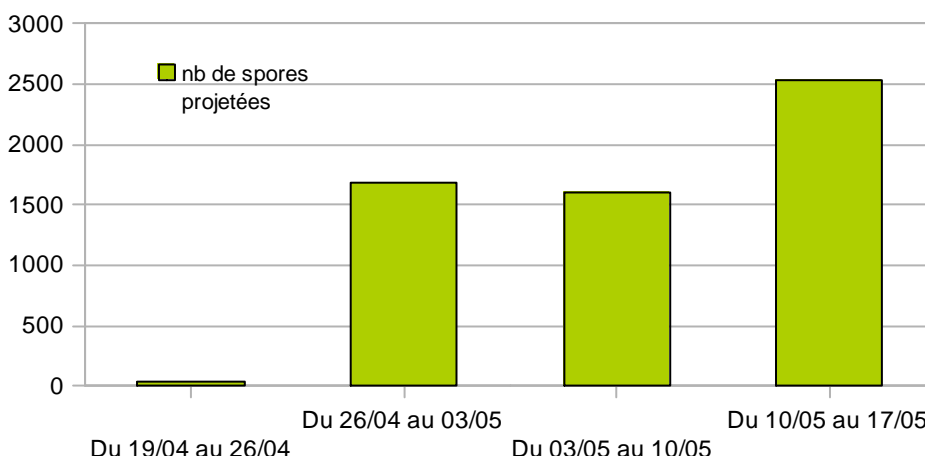
ANTHRACNOSE

(*Gnomonia leptospyla*)

Situation biologique :

Les épisodes pluvieux qui ont eu lieu depuis le dernier bulletin (BSV n°2 du 04/05/2010) ont généré de fortes projections de spores d'anthracnose.

Projections de spores d'anthracnose sur le site de St Martial d'Albarède (24) :



La période sans pluie et assez chaude enregistrée au cours du mois d'avril a permis une augmentation du stock de spores mûres et donc projetables, ce qui explique les fortes projections lors des dernières pluies.

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Monsieur Joël SOURSAC
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
accueil@limousin.chambagri.fr
05 55 10 37 90

REFERENT FILIERE ET REDACTEUR DU BULLETIN :

Sandra LAVAL
FREDON LIMOUSIN
Coord. : Chambre d'Agriculture de la Corrèze
ZI CANA – 19 100 BRIVE
sandra.laval@gmail.com
05 55 86 32 33

Evaluation du risque :

Compte-tenu des prévisions météo (aucune perturbation pluvieuse dans les 3 jours à venir), aucune projection de spores n'est attendue dans les jours à venir.

Si l'on se base sur l'expérience acquise des années précédentes, et que l'on considère aussi la disparition progressive, de plus en plus nette, des feuilles mortes de l'an passé (qui sont à l'origine des contaminations), on peut maintenant s'attendre à une diminution des projections.

Lors des prochaines pluies, il y aura donc probablement encore des projections significatives de spores d'antracnose, mais leur importance va probablement diminuer sur la période qui suit.

Enfin, côté végétation, pour l'essentiel des plantations, les arbres restent actuellement très sensibles aux contaminations et vont le rester sur la période à venir du fait de l'apparition régulière de nouvelles feuilles sensibles aux contaminations.

Conclusion : Le risque de contamination demeure non négligeable

BACTERIOSE

(Xanthomonas campestris pv. juglandis)

La période de sensibilité du noyer vis à vis de la bactériose s'étend du stade Cf jusqu'au stade Gf, avec un maximum de réceptivité durant la floraison.

Evaluation du risque :

Toutes les parcelles de noyer de notre bassin sont encore dans la période de grande sensibilité à la bactériose.

Cependant compte-tenu des prévisions météo, aucun risque de contamination n'est attendu dans les jours à venir.

CARPOCAPSE

(Cydia pomonella)

Observations :

Des cages d'élevage de larves de carpocapses ont été placées en différents points représentatifs de la zone de culture du noyer : Creysse (46), Objat (19) et Tourtoirac (24) afin de suivre les émergences des papillons du premier vol.

Dans la cage d'élevage située au Lycée Agricole d'Objat, environ 59 % des chenilles se sont nymphosées ; les premières émergences de papillons ont été observées le 17 mai dans cette cage ainsi que dans celle de Tourtoirac. Par contre aucune émergence n'a été observé dans celle de Creysse.

Données du modèle :

Selon les données de notre modèle de simulation (CarpoPomme2), pour le bassin d'Objat, les premières pontes ont eu lieu vers le 15 mai et pour les zones précoces (Lot-et-Garonne, Gironde, Sud Dordogne et Sud Lot) début mai.

Utilisation de pièges à phéromones :

Un piège à phéromones peut être utilisé pour suivre le vol du carpocapse et gérer en conséquence la protection du verger. Les relevés doivent être effectués les lundis, mercredis et vendredis ; la capsule de phéromones et le fond englué sont à changer toutes les 5 à 6 semaines. Le taux de capture d'un tel piège est dépendant de la situation du piège : hauteur d'installation, et position dans le verger (bordures ou centre ; proximité ou non de noyers non traités, etc...).

On peut retenir comme seuil d'alerte, à titre indicatif, le chiffre de **10 captures sur 7 jours, c'est à dire en faisant le cumul des trois derniers relevés.**

Evaluation du risque :

L'épisode pluvieux et plus frais des 2 semaines passées, qui a momentanément freiné ce début de premier vol, doit selon Météo France maintenant laisser place à une remontée des températures. Les émergences de carpocapse doivent donc augmenter sur la période à venir.

Selon le modèle, pour le bassin d'Objat, le début de la période à risque pour les pontes de carpocapses (15 % des pontes réalisées) est prévu à partir du 3 juin.

Pour les secteurs précoces (Lot-et-Garonne, Gironde, Sud Dordogne et Sud Lot), nous sommes actuellement dans la période d'intensification des pontes et les premières éclosions sont annoncées à partir du 22 mai.

Cependant, au niveau végétatif, **les noyers n'ont pas encore atteint le stade de la vulnérabilité face aux chenilles du carpocapse** (présence de jeunes noix).

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.